



Infiltration sous face balcon

Par **Idylle**, le **08/04/2017** à **15:13**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement au dernier étage.

J'ai des infiltrations d'eau sur ma sous face de balcon.

J'ai fait une déclaration auprès de mon assurance et de l'assurance de l'immeuble. Sur les conseils du syndic nous avons demandé une recherche de fuite. Qui doit payer cette expertise ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **amajuris**, le **08/04/2017** à **15:28**

Bonjour,

la réponse dépend de l'origine de la fuite.

mais comme votre balcon est sans doute une partie commune, la recherche de fuite et la réparation seront à la charge de la copropriété et de son assurance.

salutations

Par **morobar**, le **08/04/2017** à **20:04**

Bonjour,

L'étanchéité des balcons n'est pas imposée au constructeur.

Dès lors il est courant d'observer de l'humidité (efflorescences, coulures...). Si la sous face est correctement pentue, l'eau s'écoule en bordure pour évacuation.
Il est difficile d'appeler en garantie décennale le constructeur, et la D.O. n'interviendra pas.

Par **Idylle**, le **08/04/2017** à **20:20**

Merci beaucoup pour vos réponses

L'infiltration vient de La casquette de mon balcon donc du toit je pense que dans ce cas la recherche de fuite sera à la charge de la copropriété ??

Quand à là dommage ouvrage il y a eu une étanchéité du toit faite en 2001

Dans ce cas là la copropriété peut être être couvert par celle ci ??

Merci de vos reponses